

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

**Le Syndicat Mixte de Gestion de l'École Nationale de Musique de Villeurbanne**  
46, cours de la République – 69100 Villeurbanne  
N° Siret : 256 901 406 000 15 – APE : 8411Z  
Licences du spectacle n°1-1045185, 2-1045187, 3-105188  
Représenté par Stéphane FRIOUX, en qualité de Président

Ci-après dénommé « **ENM** », d'une part

Et

**Grame, Centre national de création musicale**  
Adresse siège social : 3 quai Chauveau, 69009 LYON  
Adresse de correspondance : Pôle Pixel, 26 rue Émile Decorps 69 100 VILLEURBANNE  
Téléphone : 04 72 07 37 00  
N° SIRET : 327 095 964 000 59 – Code APE : 9001Z  
N° TVA intracommunautaire : FR 14 327 095 964  
Licences d'entrepreneur de spectacle : PLATESV-R-2021-008702 / PLATESV-R-2021-008703  
Représenté par Anouck AVISSE,

Ci-après dénommé « **GRAME** », d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet

En partenariat avec GRAME dans le cadre de sa Biennale des Musiques Exploratoires, la BIME 2024, l'ENM a souhaité s'associer pour un temps de rencontre/focus autour de la musique électroacoustique avec le compositeur Denis Dufour.  
Ce temps se fait en lien avec les propositions artistiques des élèves du département de composition électroacoustique et sera composé d'une masterclass suivie d'un concert des œuvres de Denis Dufour.

Dans le cadre des actions du département de la pédagogie et de la transmission de Grame, et de ses missions de l'accompagnement à la professionnalisation d'élèves de conservatoire, Grame accueillera à plusieurs reprises les élèves de l'ENM dans ses studios pour leur permettre de travailler avec un réalisateur en informatique musicale, ainsi que découvrir des outils, logiciels et technologies à la faveur de la création musicale.

### Article 2 : Nature du partenariat

Le partenariat entre l'ENM et le GRAME a été établi sur un planning défini comme tel entre les deux parties :

**Séances de travail au studio de GRAME avec les élèves de l'ENM :**

- Samedi 3 février de 9h à 17h
- Vendredi 23 février de 9h à 17h
- Vendredi 8 mars de 9h à 17h

**Masterclass et concert le vendredi 29 mars :**

- Montage : jeudi 28 mars journée, horaires à définir.
- Masterclass de Denis Dufour à destination des élèves du département électroacoustique de l'ENM de 14h à 17h en salle West Side
  - Avant-propos et concert de Denis Dufour à 19h30 en salle West Side

**Article 3 : Obligations de GRAME**

En tant qu'employeur, le GRAME assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives à son propre personnel en lien avec l'accueil des élèves de l'ENM dans ses studios.

GRAME s'engage à rémunérer Denis Dufour pour sa masterclass et son concert.

GRAME s'engage à régler les frais de locations relatifs au concert de Denis Dufour auprès de la Maison ONA pour un montant forfaitaire de 150€ HT.

GRAME s'engage à prendre en charge la déclaration et le paiement des droits d'auteurs (SACEM).

GRAME s'engage à prendre en charge la réservation des hébergements, transports et défraiements de Denis Dufour qui seront remboursés par l'ENM sur présentation d'une facture.

GRAME s'engage à mettre à disposition le personnel technique nécessaire à la réalisation du projet.

GRAME s'engage à mettre à disposition une personne pour l'accueil du public lors de la représentation du 29 mars.

GRAME s'engage à communiquer autour du spectacle sur ses divers supports de communication.

**Article 4 : Obligations de l'ENM**

L'ENM s'engage à mettre à disposition le personnel technique nécessaire à la réalisation du projet (masterclass et concert) ainsi que d'une personne de l'équipe des actions culturelles sur l'entrée spectacle du concert le 29 mars. En tant qu'employeur, l'ENM assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives à son propre personnel en lien avec l'accueil des élèves de l'ENM dans ses studios.

L'ENM s'engage à communiquer autour du concert sur sa brochure et sur ses divers supports de communication.

L'ENM s'engage à prendre en charge la billetterie du concert du 29 mars en salle West Side et encaissera l'intégralité des recettes perçues.

L'ENM s'engage à bloquer 10 invitations pour GRAME sur le concert de Denis Dufour.

#### Article 5 : Règlement

L'ENM s'engage à payer les hébergements, repas et transport de Denis Dufour pour sa venue les 28 et 29 mars à GRAME, sur présentation d'une facture d'un montant maximum de 470 euros (2 nuitées, 1 AR Auray-Lyon et 4 repas à hauteur de 17,5€ par repas).

#### Article 6 : Assurances

Le GRAME et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

#### Article 7 : Résiliation

La présente convention se trouverait suspendue ou résiliée de plein droit sans aucun dédommagement ni indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

#### Article 8 : Compétence juridictionnelle

En cas de litige important sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux administratifs de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

#### Article 9 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature et prendra fin le 29 mars 2024 à minuit.

Fait à Villeurbanne le 07 février 2024, en 2 exemplaires originaux

Pour le Syndicat Mixte de Gestion de  
l'ENM de Villeurbanne

Pour GRAME,

Le Président,  
Monsieur Stéphane FRIOUX

La Directrice,  
Madame Anouck AVISSE

